

DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2022- 137

Séance du 30 novembre 2022

**FINANCEMENT DU POSTE DE DIRECTRICE DE LA LECTURE
PUBLIQUE : DEMANDE VIA LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA
CREUSE**

L'an deux mille vingt deux, le 30 novembre à 17h, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 25 novembre 2022.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Valérie BERTIN, Céline COLLET-DUFAYS, Denis PRIOURET Jean-Luc LEGER, Philippe ESTERELLAS, Claude BIALOUX, Didier TERNAT et Alain DETOLLE

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Messieurs Laurent LHERITIER et Alex SAINTRAPT

Rappel du contexte

Du fait des difficultés financières, la Communauté a subi plusieurs départs. Si le DGA avait assumé l'intérim de la directrice des médiathèques, cela n'a pas été le cas après son départ.

Aussi, a-t-il été proposé de créer un nouveau poste de direction des médiathèques dès qu'un agent aurait le niveau de concours suffisant.

Ce qui fut le cas fin 2021 avec la réussite au concours de Mme Mathilde ENIQUE. Le poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2^{ème} classe a été créé par délibération du 15 décembre 2021.

Après publication du poste, Mme ENIQUE a été stagiaire sur ce grade le 1^{er} avril 2022 pour assurer les fonctions de Directrice des Médiathèques.

Objet de la demande

Le Département de la Creuse dans le cadre du soutien à la lecture publique finance les postes de directeurs de la Lecture Publique à hauteur de 25% du salaire chargé sur 3 ans.

Du fait de l'augmentation du point d'indice du 1^{er} juillet 2022 et de la revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie B au 1^{er} septembre 2022, il est nécessaire d'actualiser la demande de financement du poste de directrice de la médiathèque précédemment délibérée lors de la séance du 13 avril 2022 - n° 2022 - 058.

Eléments d'appréciation



Le plan de financement annuel prévisionnel de ces dépenses est le suivant :

Nature des financements du poste de Directrice des médiathèques pour un an	TOTAL	%
Département (plafond 20k€/an)	9 800 €	
Total financements publics	9 800 €	25%
Autofinancement	29 400 €	75%
Coût Total (1 ETP salaire chargé)	39200 €	100%

Le bureau du Conseil communautaire après avoir délibéré :

- **VALIDE** le plan de financement sur le poste de Directrice des médiathèques ci-dessus dans la limite du plafond acté par le Conseil Départemental de la Creuse pour une année,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter une aide auprès du Conseil départemental sur ce poste à hauteur de 8 000 €, pour un an, renouvelé sur 3 ans au total, suivant le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la présente décision, y compris les modifications éventuelles du plan de financement.

Ainsi fait et délibéré le 30 novembre 2022 ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le
PUBLIEE le

13 JAN. 2023

La Présidente,
Valérie BERTIN

